



Usage du DMP au quotidien

La parole à...



Karine CAPITAINE

Directrice de la résidence Porh Ker de Pluvigner



Quelles ont été les étapes clés de la mise en place de l'alimentation du DMP dans votre EHPAD ?

Elle s'est faite en plusieurs étapes bien distinctes. La première étape essentielle a été de **réaliser les demandes administratives** auprès de l'Agence du Numérique en Santé (ANS). Ensuite, nous nous sommes concentrés sur **la qualification des Identités Nationales de Santé (INS)**. Pour cela, nous avons dû investir dans des lecteurs de cartes adaptés et **former nos équipes** administratives à l'utilisation de ces outils. Enfin, nous avons organisé des réunions de travail avec nos équipes.

Nous avons défini ensemble **quels documents intégrer dans le DMP**, en nous appuyant sur l'arrêté du 26 avril 2022 qui fixe nos obligations. Nous avons choisi une alimentation automatique du DMP pour simplifier le processus. Certains défis sont apparus, notamment autour des **questions éthiques** liées à l'accès aux informations de santé des résidents. Nous avons organisé des discussions avec l'équipe et consulté le comité local pour clarifier ces enjeux.

Comment avez-vous informé et accompagné les résidents et leurs familles sur l'utilisation du DMP ?

L'accompagnement des résidents et des familles a été une étape clé. **Nous avons communiqué de manière transparente à travers plusieurs canaux**. Dans un premier temps, nous avons abordé le sujet lors du conseil de vie sociale pour impliquer les familles et recueillir leurs retours. Ensuite, nous avons affiché des informations dans l'établissement pour informer les visiteurs.

Chaque résident ou famille a également reçu une demande de consentement formelle pour l'utilisation du DMP. Ce processus est désormais intégré dans les documents d'accueil remis à l'arrivée du résident, comme le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement.

Nous avons également pris le temps d'organiser des points d'information avec les équipes médicales pour répondre aux éventuelles inquiétudes des familles. Cela nous a permis d'expliquer l'objectif principal du DMP : faciliter la coordination des soins et améliorer la prise en charge des résidents.

Quels conseils donneriez-vous à vos collègues directeurs d'établissement qui hésitent à mettre en place l'alimentation du DMP ?

Mon premier conseil serait de bien **structurer le projet étape par étape**. Commencez par les démarches administratives et la qualification des INS, car ce sont les fondations indispensables. Ensuite, engagez une réflexion collective avec vos équipes pour définir les modalités d'alimentation du DMP. Il est important de former le personnel et de prévoir un accompagnement technique avec votre fournisseur de logiciel de soins.

En termes de bénéfices, **le DMP est un véritable atout pour la coordination des soins**. Il offre un accès rapide et sécurisé aux informations médicales des résidents, ce qui facilite la prise de décision et améliore la continuité des soins. Il s'agit également d'un outil de valorisation pour les équipes soignantes, qui gagnent en efficacité et en sérénité dans leur travail.

» Je suis convaincue que le DMP constitue un investissement essentiel pour offrir une prise en charge optimale à nos résidents.



En savoir plus



Pour en savoir plus sur Dossier Médical Partagé, vous pouvez consulter notre site dédié au Ségur du numérique : esante-bretagne.fr/segur